

ASSEMBLÉE NATIONALE

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

AMENDEMENT

N° 349

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, M. Ravier et Mme Genevard

ARTICLE 29

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.